

LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES AGENTS TITULAIRES : AMENAGEMENT, CHANGEMENT D'AFFECTATION ET RECLASSEMENT

**22 novembre 2024
14h-16h30**

Programme

- Les dispositifs conduisant à qualifier l'inaptitude
 - La fin des congés maladie
 - L'accompagnement dans le cadre de l'invalidité
- Les obligations de l'employeur en matière d'aménagement de poste de travail
 - Les préconisations émises par les spécialistes
 - La précision de l'inaptitude
 - L'accompagnement de l'aménagement
- L'obligation de l'employeur public
 - L'obligation de moyen renforcé
 - L'impossible aménagement
- L'obligation de reclassement
 - La mise en place de la PPR
 - La formation pendant un congé maladie